

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTE DU MAIRE



ARRETE N°2022-301
MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
Avenue du Docteur Lacroix et Place du Monument aux morts

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22,
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ;
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'avis favorable de la Directrice des Services Techniques.

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative de la libération de Paris, le 25 août 2022, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement payant, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

Article 1: L'avenue du Docteur Antoine Lacroix, au niveau du tronçon situé entre la rue Gambetta et la place Jean Jaurès et la Place du Monument aux morts seront fermées à la circulation, sauf riverains et véhicules de secours.

Le jeudi 25 août 2022 de 8h00 à 12h00

Article 2: La Ville est chargée de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté et si nécessaire une déviation.

Article 3: Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce de jour comme de nuit.

Article 4: Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Direction des Services Techniques
- Monsieur le Commissaire de Police
- Service de la tranquillité urbaine
- Service Communication et service fête et manutention
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris Masséna et Villejuif

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 18 juillet 2022

Pour Le Maire Jean-Luc Laurent,
Et par délégation,

L'adjointe au Maire chargée du logement et de
l'habitat,



Christine MUSEUX